

Héricourt, le 16 juillet 2019

Information sur les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale des actionnaires du groupe GAUSSIN le 2 août 2019

Rappel des règles pour le vote par correspondance ou par procuration

GAUSSIN Manugistique (ALGAU - FR0010342329) annonce que les actionnaires de la société sont convoqués à une Assemblée générale ordinaire le 2 août 2019 à 9h00 au siège de la société à Héricourt (Haute-Saône). La convocation et les résolutions qui seront soumises à l'Assemblée générale ont été publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) qui les a mis sur son site :

<https://www.journal-officiel.gouv.fr/publications/balo/pdf/2019/0710/201907101903591.pdf>

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société du 28 juin 2019 n'a pas pu se tenir sur première convocation, le quorum requis n'ayant pas été atteint (*cf communiqué du 2 juillet 2019*).

Les formulaires uniques de vote et de procuration adressés à la société pour l'assemblée générale à l'occasion de la première convocation resteront valables lors de la deuxième convocation.

Les actionnaires sont néanmoins invités à transmettre à la société une **nouvelle attestation de participation** (incluant la mention du nombre d'actions détenues par l'actionnaire) délivrée par l'établissement bancaire qui détient leur compte.

Parmi les résolutions de l'AG, outre l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, il sera notamment demandé aux actionnaires de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Christophe GAUSSIN.

Formalités du vote par correspondance et du vote par procuration

Les actionnaires de la société sont appelés à renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance s'ils ne peuvent pas être présents ou à faire une procuration. Le formulaire est disponible ici : <http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2019/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2019-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-2%C3%A8me-convoc....pdf>

Le texte intégral des résolutions figure en annexe du document unique de vote par correspondance ou par procuration. Les rapports du conseil d'administration sont disponibles sur le site internet de la société : www.gaussin.com rubrique "informations financières".

Vous trouverez sur le site internet des modèles pour compléter votre formulaire de vote par correspondance en fonction des choix suivants :

Vous désirez assister à l'assemblée. Vous devez vous présenter avec une pièce d'identité et avec un relevé de titres récent de votre banque, teneur de votre compte titres. **Cochez la case A. (cf. Modèle 1)**
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2019/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2019-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-A.pdf>

Vous votez par correspondance car vous ne pouvez pas assister à l'assemblée le 2 août 2019 à 9H00 :

- Remplir le formulaire : **Cochez la case B.** (cf. **Modèle 2**)
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2019/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2019-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-B1.pdf>
- **Cochez la case B1** si vous votez par correspondance.
 - **B1a** : En laissant les cases blanches, vous votez « OUI » ; en noircissant les cases, vous votez « NON » ou vous vous abstenez.
 - **B1c** : Vous indiquez comment voter si des amendements ou des résolutions nouvelles étaient présentées en séance.

Vous souhaitez donner pouvoir pour voter lors de la tenue de l'assemblée :

- vous souhaitez donner pouvoir au Président de l'Assemblée **Cochez la case B2** (cf. **Modèle 3**)
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2019/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2019-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-B2.pdf>
- vous souhaitez donner pouvoir à une autre personne(*) **Cochez la case B3** et indiquer son nom et son adresse (cf. **Modèle 4**)
<http://www.gaussin.com/wp-content/uploads/2019/07/GAUSSIN-SA-AGOA-2019-Formulaire-unique-VPC-ou-Procuration-B3.pdf>

() le bénéficiaire de votre procuration ne peut être qu'un actionnaire de la société GAUSSIN, votre conjoint ou votre partenaire de PACS (il faudra justifier de sa qualité).*

Dans tous les cas, si vous détenez des **actions au porteur**, il faut demander une **attestation à votre teneur de compte titres** et la joindre à votre formulaire et/ou la présenter si vous venez à l'assemblée.

Vous devez renvoyer le formulaire de vote par correspondance, dûment complété et accompagné des justificatifs, **avant le 30 juillet 2019** à l'adresse suivante : GAUSSIN SA, 11, rue du 47^{ème} Régiment d'Artillerie, 70400 HERICOURT ou par email à l'adresse suivante : invest@gaussin.com

Prochains rendez-vous

Assemblée Générale des actionnaires le 2 août 2019

Comptes consolidés 1^{er} semestre 2019 le 3 septembre

JDL Journées du levage du 25 au 27 septembre

Dubai World Challenge du 15 au 16 octobre

Interairport Munich du 9 au 12 octobre

SIA Belfort du 13 au 14 novembre

A propos de GAUSSIN

GAUSSIN MANUGISTIQUE® est une société d'engineering qui conçoit, assemble et commercialise des produits et services innovants dans le domaine du transport et de la logistique. Son savoir-faire englobe les transports de marchandises et de personnes, les technologies autonomes permettant un usage sans chauffeur de type Automotive Guided Vehicles, et l'intégration de tous types de batteries, notamment électriques et hydrogènes. Avec plus de 50 000 véhicules à travers le monde,

GAUSSIN Manugistique bénéficie d'une forte notoriété sur quatre marchés en pleine expansion : les terminaux portuaires et aéroportuaires, la logistique et people mobility. Le groupe a noué des partenariats stratégiques avec de grands acteurs mondiaux afin d'accélérer sa pénétration commerciale : Siemens Postal, Parcel & Airport Logistics dans le domaine aéroportuaire, Bolloré Ports et ST Engineering dans le domaine portuaire, et Bluebus dans le transport de personnes. GAUSSIN MANUGISTIQUE® est coté sur Euronext Growth à Paris depuis 2010. Plus d'informations sur www.gaussin.com.



Contacts

GAUSSIN

Christophe Gaussin, invest@gaussin.com
+33(0)3.84.46.13.45

Ulysse Communication

Nicolas Daniels, ndaniels@ulyse-communication.com
06 63 66 59 22

Retrouvez toute l'information GAUSSIN sur www.gaussin.com